EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 20

REPRÉSENTATION DE LA VILLE AUPRÈS D'UN ORGANISME

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes, les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs d'Appui à la Coopération et à la Solidarité Internationale Cerapcoop et Resacoop (Rhône Alpes – Groupement d'Intérêt Public) se sont rapprochés en vue de créer une structure unique sur le territoire de la nouvelle grande région.

Les deux structures vont se regrouper dès le 1er juillet 2017 autour du GIP existant qui s'engagera à poursuivre les actions engagées entre le Cerapcoop et la Ville. Compte-tenu de ce contexte et du travail engagé, la Ville est sollicitée pour devenir membre du GIP Resacoop dès le 1er juillet 2017 et pour désigner un représentant au sein de son Assemblée Générale et de son Conseil d'Administration.

En application des dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, «le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes».

En application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations s'effectuent au vote au scrutin secret.

Toutefois, cet article prévoit également que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Il apparait nécessaire de procéder dans les représentations de la Ville à la désignation suivante :

- Monsieur Jérôme AUSLENDER comme représentant de la Ville au sein de l'Assemble Générale et du Conseil d'Administration du GIP Resacoop.

.

Il vous est proposé d'adopter le principe du vote à main levée et d'approuver cette désignation.

DELIBERATION

1) Le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité :
2) M. Jérôme AUSLENDER est désigné comme représentant de la Ville au sein de l'AG (Assemblée Générale) et du CA (Conseil d'Administration) du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Resacoop à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 juillet 2017

Le Maire,

Olivier BIANCHI